



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240613-DELIB1B_130624-DE



Date de transmission de la convocation 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X	Nicole GAUTHIER
HAYE GANET Mégaane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Nadège LE BAIL a été nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (Délibération n°1-13/06/2024)

Suite à une erreur matérielle annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en sous-préfecture le 21/06/2024

Edwige VEDIE présente les lignes budgétaires nécessitant des modifications :

- BUDGET COMMUNE – DM 1 - 2024 :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240613-DELIB1B_130624-DE



Imputation budgétaire			Fonctionnement		Investissement	
Moif	Compte	Opération	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution Parc Naturel du Perche	6556801		1 034,00 €			
Virement à la section d'investissement	023		- 1 034,00 €			
Virement de la section de fonctionnement	021					- 1 034,00 €
Subvention convention Orange enfouissement Ozée	1328	104				1 668,00 €
Chaises et tables école Brunelles	2184	48			1 200,00 €	
Plan intervention et évacuation salle des fêtes brunelles	2156	121			454,00 €	
FCTVA	10222					1 020,00 €
TOTAL			- €	- €	1 654,00 €	1 654,00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, adopte la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus à l'unanimité.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Pour le maire emp
V. TRIVERO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 24/06/2024
et de la publication le 25/06/2024
Fait à ARCISSÉS, le 24/06/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



